

Décision

Générale

colonial

Décision n° 184-211-1914 Mouvement.

n° 184-211-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mai 1914

Numéro JO
n° 211 du 31/05/1914

Date du numéro
31 mai 1914

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du ter du dit, Ali Roblé, matelot de première classe à bord du bateau Djibouti, est affecté à bord du boutre Tadjourah, en remplacement de Hamadou, démissionnaire. Abdallah Ibrahim est nommé matelot de deuxième classe à bord du bateau Djibouti, en remplacement numérique de Ali Roblé.